

Paris, le 20/06/2025

## **Relance des « travaux de réfection partielle de la toiture-terrasse du bâtiment 91 de la Faculté de Santé »**

### **Informations complémentaires à l'attention des entreprises**

Dans le cadre de la consultation de relance des « Travaux de réfection partielle de la toiture-terrasse du bâtiment 91 de la Faculté de Santé – PITIE SALPETRIERE », veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions posées par un opérateur économique :

\*\*\*

#### **Question 1 :**

Coactivité lors des Interventions

Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas de coactivité entre le lot CVP et d'autres lots durant les interventions ? Cela est crucial pour garantir la sécurité des opérations et la minimisation des risques d'exposition.

#### **Réponse 1 :**

Les travaux de dépose du lot 02 seront à réaliser avant les travaux du lot 01.  
Les travaux de repose du lot 01 seront à réaliser après les travaux du lot 01.  
La coactivité sera ainsi évitée.

\*\*\*

#### **Question 2 :**

Travaux sur les Murs Extérieurs

Pouvez-vous assurer qu'aucune intervention sur les murs extérieurs de la terrasse ne sera réalisée pendant les travaux du lot CVP ? Cette mesure est essentielle pour éviter tout risque d'empoussièrément.

#### **Réponse 2 :**

Les travaux de dépose du lot 02 seront à réaliser avant les travaux du lot 01.  
Les travaux de repose du lot 01 seront à réaliser après les travaux du lot 01.  
La coactivité sera ainsi évitée.

\*\*\*

#### **Question 3 :**

Nécessité de prendre en compte les Sous-sections

Pourriez-vous vérifier s'il est nécessaire d'inclure dans le chiffrage des travaux des mesures relatives à la sous-section 3 ou sous-section 4 ? Cela nous aidera à établir une évaluation précise des coûts et des risques.

#### **Réponse 3 :**

Toutes les mesures réglementaires liées aux travaux en sous-section 3 et 4 doivent être intégrées à l'offre de l'entreprise.

Conformément au CCTP, les travaux concernés sont :

- Sous-section 3 : retrait des joints des couvertines
- Sous-section 4 : interventions sur les relevés d'étanchéité situés à proximité de conduits fibrociments

\*\*\*

NB : Afin d'être destinataire des éventuels avertissements de modification de la consultation il appartient au candidat, qui le souhaite, de s'inscrire préalablement sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr),

Le pouvoir adjudicateur déconseille fortement au candidat de télécharger de façon anonyme le DC. En effet, le téléchargement anonyme ne permet pas d'être informé en cas de modification de la consultation.

\*\*\*

La Direction des Achats